



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h, sauf exception du 14 janvier qui est un mardi et du 1^{er} octobre qui est un mercredi :

- 14 janvier (mardi)
- 3 mars
- 5 mai
- 7 juillet
- 8 septembre
- 10 novembre
- 3 février
- 7 avril
- 2 juin
- 4 août
- 1^{er} octobre (mercredi)
- 1^{er} décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

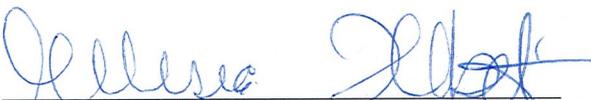
DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 3 DÉCEMBRE 2024


Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 3 décembre 2024, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat de publication, ce 3 décembre 2024.


Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière